



VERCORS VIE SAUVAGE

Un projet ambitieux
porté par une
ONG hors norme

Pour + d'infos

contact@aspas-nature.org



© ASPAS - Juillet 2019

Textes et mise en page : ASPAS - RC

Photographies :

B. Alliez, F. Cahez, R. Collange, C. Hernandez, J. Lacombe, M. Reynaud, C. Roche, O. Simon



UN PROJET QUI S'IMPOSE

Alors que la planète subit ce que les scientifiques nomment la 6ème extinction de masse, que fait la France ? Beaucoup trop peu : moins de 1 % du territoire national bénéficie d'une protection « en faveur » de la nature (Parcs Nationaux, Réserves Naturelles, Réserves de Biosphère Intégrales...) et, même dans les espaces protégés, la chasse et l'exploitation forestière sont le plus souvent autorisées. Dstructions des habitats, prélèvements inconsidérés, absence de grands prédateurs, dérangements, appauvrissement et amputent des pans entiers de notre diversité biologique : son déclin est l'un des plus forts d'Europe. Il est donc nécessaire de prendre les choses en main.

Acquérir des territoires naturels afin de préserver dans la durée des zones libres dans l'intérêt de la seule vie sauvage est une action indispensable pour pouvoir léguer à nos enfants ce patrimoine unique qu'est la biodiversité de notre pays. Le projet présenté ici se veut un exemple dans ce sens.

UNE PROTECTION EXIGEANTE ET DURABLE

Tout État évolue au fil des temps et rien ne garantit qu'un espace légalement protégé par lui aujourd'hui le sera encore demain. Un propriétaire privé ou une entreprise peut changer de priorités ou disparaître. Une association, elle, existe par son objet même et regroupe sur le long terme des individus unis dans un même élan. L'attachement à la nature est un lien puissant et si les membres changent, une association qui la protège depuis près de 35 ans offre une réelle garantie de pérennité.

Depuis 2010, 650 hectares de nature sauvage sont devenus propriété de l'ASPAS, soit par achats soit par donations. Tous sont labellisés « Réserve de Vie Sauvage® ». Déposé en 2014 à l'INPI par l'ASPAS, ce label garantit l'application de modalités de gestion conformes aux concepts de libre évolution et de naturalité. Ce niveau de protection, catégorie 1b, est le plus élevé que reconnaisse l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN).

UN TERRITOIRE IDÉALEMENT SITUÉ

Le site retenu pour le projet **VERCORS VIE SAUVAGE** est isolé au fond d'un vallon dans le massif du VERCORS, sans agriculture intensive à proximité. Par sa taille, il constitue un véritable havre de paix pour notre biodiversité épuisée : 490 hectares de forêt ancienne très diversifiée avec de nombreuses essences d'arbres et d'arbustes typiques de l'étage montagnard, dont plusieurs arbres remarquables. Quelques prairies calcicoles accueillent orchidées et papillons à foison, et les falaises toutes proches font le bonheur des rapaces. Plusieurs sources et une rivière qui s'égaille en petits rus alimentent mares et étangs où s'abreuvent une faune sauvage variée et facilement observable.

Cerfs, loups, aigles, gypaète, vautours fauve et moine, sangliers, renards, mustélidés, des libellules peu communes, et une foule d'insectes devenus rares ailleurs font dès à présent de ce lieu un site d'observation exceptionnel pour scientifiques, curieux et photographes amoureux de la nature.

DANS UNE LOGIQUE INTERNATIONALE

VERCORS VIE SAUVAGE sera le joyau de l'ensemble des Réserves de Vie Sauvage® déjà créées par l'ASPAS, lequel passera alors de 650 à 1140 hectares maintenus en libre naturalité par l'association. Ces îlots de nature intouchée sont des zones de quiétude pour tout le vivant, du grand mammifère au plus petit insecte, de l'arbre centenaire à la plante la plus discrète. Leur haut niveau de protection leur a permis de rejoindre REWILDING EUROPE, un réseau de réserves qui, peu à peu, parsème l'Europe d'oasis de paix et de survie pour notre biodiversité.

Les Réserves de Vie Sauvage® de l'ASPAS sont actuellement les seuls espaces naturels de France, publics ou privés, à avoir été acceptés au sein de ce grand réseau de protection de la biodiversité.



LE PORTEUR DE PROJET : L'ASPAS, UNE ONG HORS NORMES



GÉNÉTIQUEMENT INDÉPENDANTE

Dès sa création, en 1983, l'ASPAS a fait un choix exceptionnel parmi les ONG françaises de défense de la nature : ne jamais recevoir les moindres fonds de l'État. Une contrainte lourde, compensée par un investissement total de ses fondateurs dont la passion motive plus que jamais les adhérents d'aujourd'hui. L'ASPAS ne rend donc de comptes qu'à ses quelques 10 000 adhérents et ses donateurs. Son fonctionnement collégial renforce encore sa stabilité.

DISCRÈTE MAIS EFFICACE

L'objet statutaire de l'ASPAS est d'agir pour la protection de la faune et de la flore, la réhabilitation des animaux sauvages et la conservation du patrimoine naturel. Reconnue d'utilité publique en 2008, elle est depuis 1999 agréée « pour la protection de la nature » par arrêté ministériel. Forte de cet agrément, elle exerce une intense activité juridique pour garantir la stricte application des lois et règlements ayant trait à la faune, la flore et les écosystèmes dont elles dépendent. Déclarée à la HATVP elle transmet aux élus, en toute transparence, ses suggestions susceptibles d'influencer la rédaction de décisions publiques. Par ce plaidoyer elle exerce une action discrète favorisant l'évolution des mentalités autant que de la législation.

Depuis sa création, grâce à ses juristes spécialisés, à la fois compétents et engagés, l'ASPAS a intenté, et majoritairement gagné, plus de 3 000 actions en justice, dont 122 rien qu'en 2017, afin de faire évoluer et faire respecter le droit de l'environnement y compris par les pouvoirs publics. Son savoir-faire dans ce domaine est unique. L'ASPAS a également sauvé plus de 500 000 animaux sauvages en attaquant des mesures antiscientifiques sur les « nuisibles ».

INNOVANTE ET EXPÉRIMENTÉE

Visionnaires, les fondateurs de l'ASPAS défendaient contre tous le concept de libre évolution. Aujourd'hui, les analyses scientifiques les plus récentes reconnaissent la validité de cet outil concret et irremplaçable : sauf cas très particulier, quand la nature est en souffrance, ne rien faire est ce qu'il y a de mieux à faire. En France, l'ASPAS a une expérience unique de la gestion non-intrusive que cela implique.

Ayant déjà créé et géré avec succès 5 Réserves de Vie Sauvage®, l'ASPAS aborde le projet Vercors Vie Sauvage avec la confiance que donne son expérience dans l'art de protéger et surveiller en se faisant oublier. Photos ci-contre : Les Réserves de Vie Sauvage® du Grand Barry, du Trégor et des Deux lacs.



SOUTENIR VERCORS VIE SAUVAGE C'EST OFFRIR À LA NATURE LA LIBERTÉ EN CADEAU

UN BUDGET CONSÉQUENT MAIS RAISONNABLE

Nous pensons avoir trouvé là le lieu idéal pour ce projet que nous voulons exemplaire. Après avoir signé en septembre 2018, sous réserve d'obtention du nancement, un compromis de vente pour un montant de 2,35 millions d'euros (dont 150 000 € de frais d'enregistrement et inscription notariés), nous avons franchi une première étape : la résiliation le 31 décembre 2018 du bail de chasse qui grevait une partie de la propriété. Grâce à la forte mobilisation via notre financement participatif sur HelloAsso et aux soutiens de fondations et de grands mécènes, il ne nous manque, à ce jour, plus que 250 000 € à réunir d'ici le 31 décembre 2019 pour concrétiser ce projet.

Ces premiers grands donateurs ont derrière eux l'expérience du financement, depuis 2010, des 5 premières Réserves de Vie Sauvage®. Chacun d'entre eux a vécu une ou plusieurs de ces créations, a pu apprécier la bonne utilisation de ses dons, observer l'évolution des espaces préservés et constater le succès de sa mobilisation pour la nature. Avec ses 490 hectares, ce domaine rendu à la nature sera un projet pilote qui, nous l'espérons, marquera les esprits et inspirera d'autres projets du même type ailleurs dans notre pays.



DES ÉQUIPEMENTS POUR ASSURER L'AVENIR

Le domaine inclut en son centre plusieurs bâtiments. Le principal, une maison traditionnelle drômoise de 300 m², comporte 8 chambres pouvant, dès la mise aux normes effectuée, accueillir 16 à 20 visiteurs dans des conditions privilégiées. Une ancienne grange de 800 m², actuellement utilisé pour le stockage, deviendra un vaste espace d'échange, d'exposition et de communication sur le thème de la nature sauvage et du principe de libre évolution. Dans un second secteur deux petits bâtiments permettent stockage et réception. Tous ces bâtiments étaient utilisés pour recevoir des hôtes il y a encore quelques mois. **VERCORS VIE SAUVAGE** offrira aux humains un lieu où contempler la nature sauvage et réapprendre à la connaître pour mieux la respecter. Là encore, l'ASPAS entend agir pour aider à l'évolution des mentalités.

Le matin comme le soir, les hôtes de la grande maison pourront jouir du spectacle de la faune sauvage, régulièrement observable depuis ce bâtiment. Plusieurs miradors et autres placettes sont déjà en place permettant l'observation de la faune en différent point du territoire. Il est envisagé que des affûts mobiles destinés aux photographes puissent être loués à la journée. L'objectif réaliste est que le domaine devienne autonome en matière financière dès la seconde année.



IL NE MANQUE PLUS QUE VOUS

Nous savons que, personnellement ou par le biais d'une fondation, vous avez à cœur de protéger la nature et de laisser aux générations futures un maximum d'espaces témoignant de son immense richesse. Rejoindre le petit groupe des grands donateurs de l'ASPAS en soutenant ce projet exemplaire est une occasion unique de démontrer ce que le respect réel de la nature peut apporter à l'homme d'aujourd'hui et de demain.

L'ASPAS étant reconnue d'utilité publique et d'intérêt général, elle permet à ses donateurs de bénéficier d'une réduction d'impôts de 66% du montant de leurs dons dans la limite de 20% de leur revenu imposable.



Association pour la protection des animaux sauvages

www.aspas-nature.org



ASPASnature